AVERTISSEMENTS AGRICOLES

OLP 30-5-74 754250

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON - 3ᵉ

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 10 (nouvelle série) 24 Mai 1974

VIGNE

MILDIOU - Comme nous le laissions prévoir, les premiers foyers sont apparus le 18 mai dans les zones les plus humides. Un traitement généralisé ne s'imposera dès réception que dans ces zones (vignes de plaine, régions 40, 51, 52, 81, 119 Ain et Isère, 131, 132 et 142).

Dans les autres vignobles le traitement général ne s'imposera que de 3 à 5 jours après la prochaine pluie importante. Si celle-ci n'intervient pas dans les 12 jours après le traitement précédent (limité aux foyers) ce dernier sera alors renouvelé dans les mêmes limites en raison de la croissance rapide.

BLACK-ROT - L'apparition probable de nouveaux foyers primaires et des premiers repiquages nécessitent une protection des vignes proches des parcelles abandonnées, au moins jusqu'au 3 juin.

VERS DE LA GRAPPE - Le premier traitement doit être étendu à tous les vignobles non concerné par le bulletin précédent entre le 30 mai et le 2 juin avec les produits à action préventive, 4 à 6 jours plus tard avec les produits à action en profondeur.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Ce n'est que vers le 2 juin que l'on pourra éventuellement conclure à l'absence de taches dans les zones où les dernières contaminations primaires se sont terminées le plus tôt, aussi est-il conseillé de maintenir partout une bonne protection au moins jusqu'au 5 juin.

ANTHRACNOSE et MOUCHE DE LA CERISE - Dans les zones de basse altitude, le vol est maintenant terminé et le traitement n'est plus nécessaire. De même le traitement contre l'anthracnose surviendrait trop près de la récolte et l'on devra le reporter après celle-ci, l'importance économique limitée de la maladie ne justifiant pas la suppression totale des foyers primaires. En revanche dans les plantations plus élevées les deux traitements (insecticide + fongicide) pourront encore être combinés dans les prochains jours.

TORDEUSE ORIENTALE - En pépinières et sur arbres en formation, maintenir la protection en fonction de la croissance du végétal et de l'importance des précipitations.

CARPOCAPSE - Le premier traitement devra être étendu entre le 31 mai et le 2 juin aux régions: 12, 22, 24, 26, 40, 41, 52, 81, 85, 102, 103, 122, 124, 132, 133, 134, 141, 142, 143, 147 et 152. Nous rappelons expressément que jusqu'à la chute physiologique de juin, ces traitements ne s'imposent que sur les arbres peu chargés en fruits.

COCHENILLE DU MURIER - Le traitement de la 1ère génération sera effectué dès réception au sud de Vienne, entre le 1er et le 4 juin plus au nord.

Remarque générale - Vu les concordances de dates, on s'efforcera de réaliser le plus possible des traitements mixtes.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé
des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P190